

GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT

Point réglementaire

Article R. 4323-55 du Code du Travail

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au lavage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R. 4323-56 du Code du Travail

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale

Objectif

- ✓ Maîtriser les règles de conduite concernant les grues auxiliaires dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel
- ✓ Obtenir ou renouveler l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur

Participants

Salariés présentant les aptitudes médicales requises, munis de leurs équipements de protection individuelle.

Programme : Avec ou sans OT (option télécommande) et UT (Uniquement télécommande)

1. La théorie

- ✓ Identifier les rôles des différentes instances et organisme de prévention
- ✓ Connaître les conditions requises pour utiliser une grue auxiliaire et la responsabilité qui en découle.
- ✓ Identifier les principales catégories de une grue auxiliaires, leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes ainsi que leur limite d'utilisation (adéquation).
- ✓ Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction : circuit hydraulique, ensemble élévateur, appareils de levage...
- ✓ Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositif de sécurité : clapets anti retour, limiteurs de moments, coupe circuit...
- ✓ Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- ✓ Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'une grue auxiliaire.
- ✓ Interpréter les informations données par la lecture de l'abaque de développement et en déduire les conditions d'utilisation de la grue auxiliaire.
- ✓ EPI nécessaire...
- ✓ Expliquer et justifier les interdictions relatives à l'utilisation de la grue auxiliaire.
- ✓ Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- ✓ Gestes de commandement.
- ✓ Identifier les différents risques liés à l'environnement et conduite à tenir pour les éviter.
- ✓ Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

2. La pratique

- ✓ Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée.
- ✓ Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.
- ✓ Mise en service de la grue auxiliaire
- ✓ Sélection et vérification des appareils de levage
- ✓ Exercices de difficulté croissantes (prise et dépose de charge, avec et sans visibilité, rattrapage du balan de la charge...)
- ✓ Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- ✓ Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

3. La validation

- ✓ Attestation de fin de formation et résultats
- ✓ Bilan

Modalités

Durée du stage : nous consulter (variable en fonction de votre périmètre)

Nombre de participants : 8 personnes maximum - Prix H.T. : nous consulter

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée + terrain) avec grue auxiliaire fournis par vous, à jour de ses vérifications générales périodiques